

si les propriétaires regimbaient encore, vous verriez ce que votre compatriote sait faire.

Je souhaite, monsieur le rédacteur, qu'en voyant votre théorie tous les jours plus fortement ébranlée, vous ne désespériez pas de cette science que vous avez tant aimée, et à laquelle vous avez fait de si grands sacrifices. Et d'ailleurs, ne vivons-nous pas dans un siècle où tout doit se remettre en question, afin que rien ne soit cru désormais, qui ne soit démontré? Aveugle est celui qui se scandalise de nos disputes! Il faut des hommes pour l'attaque et des hommes pour la défense: celui qui prétendrait faire tout à lui seul ne découvrirait rien. Votre rôle, monsieur le rédacteur, est de poser des problèmes: c'est pour cela que vous êtes fouriériste; le mien est de faire des comparaisons et de tirer des conséquences: c'est ainsi que je suis devenu égalitaire.

Défendez toujours, jusqu'à preuve définitive du contraire, votre hypothèse; c'est votre droit: celui qui n'a jamais rien cru hypothétiquement n'a rien appris. Mais n'oubliez pas que si l'hypothèse est la méthode universelle d'invention, la démonstration de la vérité, dans nos pauvres sciences humaines, n'est le plus souvent que l'élimination de l'erreur.

Je suis, monsieur le rédacteur, avec toute la considération que méritent vos talents et votre caractère,

Votre dévoué serviteur,

P.-J. PROUDHON.

Besançon, 1^{er} janvier 1842.

IMPRIMÉ PAR E. THUNOT ET C^e, SUCCESSEURS DE FAIN ET THUNOT,
28, rue Racine, près de l'Odéon.

LA

RÉVOLUTION SOCIALE.

BIBLIOTECA
FACULTAD DE DERECHO Y CIENCIAS SOCIALES
U. A. N. L.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

- De la Célébration du dimanche. 1 vol. 75 c.
 Qu'est-ce que la Propriété? (1^{er} Mémoire.) 2 fr. 50 c.
 Qu'est-ce que la Propriété? (2^e Mémoire.) Lettres à M. Blanqui sur
 la Propriété. 1 fr. 50 c.
 Avertissement aux Propriétaires, ou Lettres à M. Considérant sur
 une défense de la Propriété. 1 fr.
 De la Création de l'Ordre dans l'Humanité, 2^e édition, avec des
 notes de l'auteur. 1 fort vol. 4 fr.
 Système des Contradictions économiques, ou Philosophie de la
 misère, 2^e édition. 2 vol. 7 fr.
 De la Concurrence entre les Chemins de fer et les Voies na-
 vigables. 1 vol. 1 fr.
 Solution du Problème social. 2 vol. 2 livr. sont en vente à... 50 c.
 Organisation du Crédit et de la Circulation, et Solution du pro-
 blème social. 50 c.
 Rapport du citoyen Thiers, précédé de la Proposition du citoyen
 Proudhon relative à l'impôt sur le revenu, suivi du Discours prononcé à
 l'Assemblée nationale le 31 juillet 1848. 1 vol. in-12. 75 c.
 Idées révolutionnaires (les Malthusiens, la Réaction, Programme révo-
 lutionnaire, Question étrangère, la Présidence, Argument à la Montagne,
 le Terme, Toast à la Révolution, etc., etc.) 1 vol. 2 fr. 50 c.
 Le Droit au travail et le Droit de propriété. In-12. 50 c.
 Résumé de la Question sociale. Banque d'échange, avec une
 préface et des notes par Alfred Darimon, ancien rédacteur en chef du
 Peuple. 1 vol. in-18. 1 fr. 25 c.
 Banque du Peuple, suivie du Rapport de la Commission des Délégués
 du Luxembourg. 1 vol. 50 c.
 Intérêt et principal, discussion entre MM. Proudhon et Bastiat, sur
 l'intérêt des capitaux, 1 vol. 1 fr. 50 c.
 Les Confessions d'un révolutionnaire, pour servir à la Révolution
 de février. — 3^e édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur,
 1 vol. 2 fr. 50 c.
 Idée générale de la Révolution au XIX^e siècle, choix d'études
 sur la pratique révolutionnaire et industrielle, 1 vol. 5 fr.

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT.

Programme philosophique, pour l'année 1855.

PARIS. — Typ. de M^{me} V^e Dondès-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

LA

RÉVOLUTION SOCIALE

DÉMONTÉE

PAR LE COUP D'ÉTAT

Du 2 Décembre.

PAR

P. J. PROUDHON.

Je ne sais pas comment cela se fera, mais
 cela sera, parce que C'EST ÉCRIT.

(Idée générale de la Révolution au
 XIX^e siècle, p. 195.)

Sixième Edition,

AUGMENTÉE DE LA LETTRE DE L'AUTEUR AU PRINCE PRÉSIDENT
 DE LA RÉPUBLIQUE.



PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES,

10, rue Richelieu, et Palais-Royal, 215.

1852

AVIS DES EDITEURS.

Nous publions, en tête de la présente édition de ce livre, la lettre écrite par l'auteur au Prince-Président de la République, à l'occasion de l'interdit qui, d'abord, avait été jeté sur son travail. M. Proudhon a livré cette lettre à la publicité pour répondre à certaines insinuations malveillantes et calomnieuses qui s'attaquaient à son honorabilité de publiciste. En joignant cette pièce au livre lui-même, nous croyons donc faire une chose utile et agréable à nos lecteurs et satisfaire à la juste susceptibilité de l'écrivain.


BIBLIOTECA
REAL DE DER. Y CIENCIAS SOCIALES
U.A.M.L.

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Paris, 29 juillet 1852.

Monsieur le Président,

En 1848, j'ai combattu votre candidature à la présidence de la République, parce que je la jugeais menaçante pour la démocratie, hostile aux républicains. Les amateurs de pamphlets ont gardé le souvenir de ma polémique de ce temps-là.

Après l'élection du 10 décembre, j'ai fait une maladie grave qui m'a forcé pendant un mois de m'absenter de l'Assemblée nationale, dont j'étais membre. La cause de cette maladie, Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de vous la dire : tandis que le peuple vous élevait sur le pavois, il me perçait le cœur.

A peine rétabli de mes chagrins et de mes fa-

difficultés, sur la fin de janvier 1849, j'ai attaqué votre pouvoir nouveau avec toute l'irritation de la convalescence. Cette attaque m'a valu trois ans de prison, qui ont pris fin au 4 juin 1852.

Pendant la première année de ma captivité, j'ai recommencé la lutte autant de fois qu'il m'a été possible. J'ai subi, pour cette obstination, deux mises au secret, deux transfèrements et deux procès, dont l'un a été abandonné pour vice de forme, et l'autre s'est terminé par un acquittement. Je ne me suis résigné au silence que lorsqu'il m'a été notifié par le préfet de police que la prison emportait pour moi, journaliste, avec la séquestration de ma personne, le silence de ma parole. La loi pénale n'en dit rien, et sous le dernier roi, cela ne s'était pas vu ; mais le temps et les circonstances donnent aux lois leur interprétation.

Après le coup d'État du 2 décembre et la défaite de l'insurrection, j'ai été pendant cinq jours comme un condamné à mort. Je n'avais rien à craindre pour ma personne ; mais le coup porté à la République me désespérait. Ah ! Monsieur le Président, vous n'avez eu, vous ne rencontrerez jamais d'adversaire plus énergique et en même temps plus désintéressé que moi. Je n'ai point été votre rival, comme d'autres qui, à

mon avis, en étaient dignes, le furent ; je n'aspire point à votre succession, comme d'autres, qui valent moins peut-être, y pensent. Je n'en veux pas plus à votre dignité qu'à votre personne, et je ne conspire pas. J'ai vu en vous l'ennemi de la République que j'avais embrassée : ne cherchez pas d'autre cause à mon opposition.

Depuis votre second avènement, j'ai cherché à me consoler, — je serais mort sans cette consolation, — en me démontrant à moi-même que vous étiez le produit de circonstances fatales, et que cette révolution, que mes amis et moi n'avions sans doute pas été trouvés dignes de faire, vous en étiez, bon gré, mal gré, le représentant.

Louis-Napoléon, me suis-je dit, est le mandataire de la révolution, à peine de déchéance !...

Aussitôt je fais de ma pensée un livre : j'imprime ce livre ; mais la police en interdit la vente, menaçant à la fois l'imprimeur et le libraire. Pourquoi ? C'est ce que je viens vous demander à vous-même, Monsieur le Président. Pardonnez cette interrogation à un républicain.

Vous êtes la révolution au dix-neuvième siècle, car vous ne pouvez pas être autre chose. Hors de là, le 2 décembre ne serait qu'un accident historique, sans principe, sans portée : voilà mon premier point. Maintenant, le savez-vous, Mon-

sieur le Président? le voulez-vous? Oseriez-vous dire? Questions scabreuses et que je n'ose résoudre : voilà mon second point. C'est tout mon livre : consolation pour moi-même, espérance à mes coreligionnaires, défi à la contre-révolution ! A ce livre, j'ai donné ma façon, mon style, mes idées, mes opinions, mes craintes ; du reste, et malgré mon extrême franchise, pas la moindre attaque, ni au Président ni au gouvernement.

Je ne me suis pas dissimulé que ce livre, en donnant la raison d'existence du 2 décembre, lui créait une sorte de légitimité dans les choses ; que recevant ainsi sa signification de l'histoire, le gouvernement en recevrait une nouvelle force, et qu'à ce mot tombé de ma plume : « Louis-Napoléon est le mandataire de la révolution, » la popularité de l'homme, tant de fois fatale aux républicains, monterait encore parmi ses sept millions de voix.

Homme de parti, je me suis dit ces choses ; homme de révolution, j'ai passé outre ; laissez-moi vous dire, Monsieur le Président, pour quel motif et dans quel espoir.

J'ai considéré que vous ne pouviez obtenir, comme mandataire de la révolution, le moindre succès auquel la révolution n'eût sa grande part.

J'ai donc espéré, dans l'intérêt de cette révolution, que la France, éclairée sur sa situation véritable, rassurée par vous contre toute surprise, oserait enfin envisager de face la question qui lui a été posée en février : — j'ai espéré qu'alors notre pays, qu'on vit de tout temps à la tête du mouvement intellectuel, à l'époque des troubadours, à la renaissance, aux dix-septième et dix-huitième siècles, pourrait suivre sans danger la révolution philosophique et sociale, commencée au dix-neuvième, et à laquelle vous-même, Monsieur le Président, avez pris part ; — j'ai espéré, enfin, qu'au fond de l'exil, dans les prisons, la démocratie recevrait de mes paroles quelque allègement, et que peut-être il serait permis à ceux qui partagent ma résignation dans le présent, et ma confiance pour l'avenir, de revoir, honorables et inoffensifs, leurs amis et leurs foyers.

Compensation faite, je n'ai pas cru devoir s'abandonner à mes ressentiments de parti les intérêts généraux de la révolution, et donner plus longtemps la joie de notre infortune à ces vieux partis dont la longue trahison a décidé le succès du coup d'État, et qui tous, sans en excepter le clergé, se sont montrés sans miséricorde...

Maintenant la police arrête la vente de mon

ouvrage. Le nom de l'auteur, le titre du livre, les formes du langage : voilà ses griefs !...

Je me croirais un hypocrite et un lâche si, après m'être mis dans le cas de solliciter votre intervention, Monsieur le Président, je faisais au pouvoir la moindre excuse. Qu'est-il donc besoin que je m'explique ? J'ai voulu que ma publication fût un acte de haute moralité ; il ne tient qu'à vous, Monsieur le Président, d'en faire un acte de haute politique. Pour cela, il faut que mon livre paraisse, tel que je l'ai fait, avec ses amertumes, ses hardiesses, ses méfiances, ses paradoxes. Je ne passe condamnation que sur ce qui sera déclaré crime ou délit par les tribunaux ; en ce cas, je demande que la condamnation tombe exclusivement sur ma tête.

Je me disais, il y a quatre jours : qu'il se trouve un homme de tête et de cœur, un seul dans le gouvernement du 2 décembre, et mon œuvre passe. Faut-il que j'aïlle jusqu'à vous, Monsieur le Président, pour rencontrer cet homme-là ?

Je suis, etc.

P. J. PROUDHON.

P. S. La terreur exercée par la police est telle, qu'il a été impossible à l'auteur d'obtenir un seul exemplaire de son livre pour M. le Président de la République.

LA

RÉVOLUTION SOCIALE

DÉMONTRÉE

PAR LE COUP D'ÉTAT

DU 2 DÉCEMBRE.

Je ne sais pas comment cela se fera, mais cela sera, parce que c'est écrit.
(Idée générale de la Révolution au XIX^e siècle, p. 195.)

I.

POURQUOI JE FAIS DE LA POLITIQUE.

Je n'écris pas contre qui peut proscrire, disait Camille Desmoulins sur la fin de 93, alors que Robespierre tout-puissant était en train de sauver la société, et que déjà la République n'existait plus !...

Je prends pour moi cette maxime. Je renonce, puisqu'on l'a voulu, à exercer le *veto* dont la révolution de février avait armé la presse contre le pouvoir, et je commence par déclarer que je n'ai rien à dire contre le coup d'état du 2 décembre, rien